

**DECISION****n° 2026-015**Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rogniois, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venlhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Commande publique – Attribution du marché CIAS2601 « Fourniture de produits et matériels d'entretien et produits d'hygiène corporelle pour le CIAS Arlysère »

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°20 du Conseil d'administration en date du 5 mars 2026 donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CIAS2601 « Fourniture de produits et matériels d'entretien et produits d'hygiène corporelle pour le CIAS Arlysère »,

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un prestataire pour assurer la fourniture de produits et matériels d'entretien et produits d'hygiène corporelle pour le CIAS Arlysère,

Vu la procédure de consultation engagée à cet effet ainsi que les offres remises,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 27 juillet 2026,

Décide

Article 1 : Le marché CIAS2601 « Fourniture de produits et matériels d'entretien et produits d'hygiène corporelle pour le CIAS Arlysère » est attribué à l'entreprise suivante :

Lot n°1 : Produits d'entretien

DEPHI RHONES-ALPES SNAL SAS – 43 impasse Denis Papin – 73100 GRESY-SUR-AIX pour un montant annuel estimatif de 33 389,20 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Lot n°2 : Matériel d'entretien

DEPHI RHONES-ALPES SNAL SAS – 43 impasse Denis Papin – 73100 GRESY-SUR-AIX pour un montant annuel estimatif de 19 175,81 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Lot n°3 : Produits d'hygiène

DEPHI RHONES-ALPES SNAL SAS – 43 impasse Denis Papin – 73100 GRESY-SUR-AIX pour un montant annuel estimatif de 45 496,92 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Article 2 : Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date notification, renouvelable 3 fois 1 an, soit une durée totale de 4 ans. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 240 000,00 € HT tous lots confondus.

Article 3 : Le Président, ou à défaut son représentant, est autorisé à signer le marché ainsi que tous les documents afférents.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil d'Administration.

Fait à Albertville, 10/08/2026

Le Président

Frédéric BURNIER FRAMBORET

